



Comité des finances et du développement économique

ORDRE DU JOUR 24

le mercredi 19 septembre 2012, 9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier ouest

Coordonnatrice du comité :

Diane Blais, 613-580-2424, ext. 28091

Diane.Blais@ottawa.ca

Membres du Comité:

Président : Maire J. Watson

Vice-président : Councillor / conseiller P. Clark

Conseillers R. Chiarelli, D. Deans, K. Egli, A. Hubley, P. Hume, M.

McRae, M. Taylor, D. Thompson, M. Wilkinson

RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

[Procès-verbal 23 - Réunion du 27 août 2012 du Comité des finances et du développement économique](#)

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Ce document peut être consulté à l'adresse électronique suivante: <http://www.ottawa.ca>

L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles pour toute question à l'ordre du jour si la demande est faite au moins 24 heures à l'avance en téléphonant au service d'information du comité visé.

URBANISME ET INFRASTRUCTURE**SERVICES D'INFRASTRUCTURE**

1. POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES ACTIFS
[ACS2012-PAI-INF-0007](#) À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

Le rapport sera déposé lors de la rencontre du 19 septembre 2012 pour considération à la rencontre du 2 octobre 2012.

BUREAU DES PARTENAIRES IMMOBILIERS ET DU DÉVELOPPEMENT

2. VENTE DE TERRAIN – 353, L'AVENUE DOMINION
[ACS2012-PAI-REP-0024](#) KITCHISSIPPI (15) 01
-

Que le Comité des finances et du développement économique approuve ce qui suit :

1. Déclarer ne plus être nécessaire à la Ville un terrain résidentiel à bâtir inoccupé situé 353, avenue Dominion, décrit comme faisant partie des lots 9 et 10 sur le plan enregistré 270 de la Ville d'Ottawa et de l'emprise routière fermée entre les avenues Berkley et Dominion, et indiqué parcelles « A » et « B » au document 1; et
2. Approuver la vente de la propriété décrite à la recommandation 1, sauf pour toute servitude éventuellement requise, à la société Excelcon Steel Co., Ltd. en fiducie pour la somme de 380,000\$ plus TVH, conformément à la convention d'achat et de vente reçue.

3. VENTE DE TERRAIN – 350, L'AVENUE BERKLEY
[ACS2012-PAI-REP-0023](#) KITCHISSIPPI (15) 07
-

Que le Comité des finances et du développement économique approuve ce qui suit :

1. Déclarer ne plus être nécessaire à la Ville un terrain résidentiel à bâtir inoccupé situé 350, avenue Berkley, décrit comme faisant partie des lots 10 et 19 sur le plan enregistré 270 de la Ville d'Ottawa et de l'emprise routière fermée entre les avenues Berkley et Dominion, et indiqué parcelles « C » et « D » au document 1; et

2. Approuver la vente de la propriété décrite à la recommandation 1, sauf pour toute servitude éventuellement requise, à la société Excelcon Steel Co., Ltd. en fiducie pour la somme de 405 000 \$ plus TVH, conformément à la convention d'achat et de vente reçue.
4. DECLARER EXCEDENTAIRE LE 2140, CHEMIN BASELINE ET LE TRANSFERER À LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS COMMUNAUTAIRES D'OTTAWA (SATCO), À DES FINS D'UTILISATION FUTURE
[ACS2012-PAI-REP-0031](#) COLLEGE / COLLÈGE (8) 13
- Que le Comité des finances et du développement économique recommande ce qui suit au Conseil :
1. Déclarer la parcelle non exploitable dont l'adresse municipale est le 2140, chemin Baseline, décrite comme faisant partie des NIP 04692-0309, 04692-0323, 04692-0478, 04696-0454 et 04692-1301, dans le tronçon du croissant Constellation devant être fermé, couvrant une superficie de 3 000 m² (32 292,7 pi²), sous réserve de levé définitif et de toute servitude pouvant être requise, et illustrée en tant que parcelle 1 dans le document 1 ci-joint, comme excédentaire pour les besoins de la Ville;
 2. Autoriser le personnel à transférer le terrain décrit à la recommandation 1 ci-dessus à la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa (SATCO) selon les dispositions précisées dans le présent rapport.

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)AUTRES QUESTIONSDEMANDES DES RENSEIGNMENTSLEVÉE DE LA SÉANCEPROCHAINE RÉUNION

le mardi 2 octobre 2012

-
- Nota :**
- 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.**
 - 2. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal devront être présentés au Conseil le 26 septembre 2012 dans le rapport n° 24 du Comité des finances et du développement économique.**